

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

CONVENTION DE TRANSFERT DE BIENS MOBILIERS REFORMES ENTRE SERVICES DE L'ETAT

Entre les soussignés

La direction départementale des finances publiques de la Loire, élisant domicile 11, rue Mi-Carême à Saint-Etienne (42000)

ci-après dénommé le SERVICE CEDANT,

D'une part,

et

L'Ecole de gendarmerie de DIJON, Direction générale de la gendarmerie nationale

ci-après dénommé le SERVICE CESSIONNAIRE

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Cette convention a pour objet de procéder au transfert des biens désignés ci-après au profit du service cessionnaire et d'autoriser l'enlèvement sur leur lieu de dépôt. Ce transfert est consenti et accepté sous les conditions suivantes.

1/ Description des biens

Les biens désignés ci-après demeureront sous la garde et la responsabilité du service cédant jusqu'à leur enlèvement.

Désignation	Quantité	Lieu de dépôt	Date d'enlèvement
Bureaux	21	La Talaudière 42350	24/08/2023
Caissons	2	La talaudière 42350	
Bureaux avec caisson	3	Rue Charcot 42000	
2 tables rectangulaires	2		

2/ Etat des matériels - absence de garantie

Le cessionnaire prend les biens cédés dans l'état où ils se trouvent et s'engage expressément à n'exercer aucun recours en garantie contre le cédant, notamment en cas de défaut, apparent ou caché, que pourraient comporter les biens alloués.

3/ Enlèvement des biens - Transfert de propriété

La convention emporte autorisation d'enlèvement par le cessionnaire sur le lieu de dépôt des matériels concernés tel qu'il est précisé au paragraphe 1 de la présente convention.

L'enlèvement de la totalité des biens cédés aura lieu sur présentation d'un exemplaire original de la convention au cédant et devra être effectué à la date fixée par les parties.

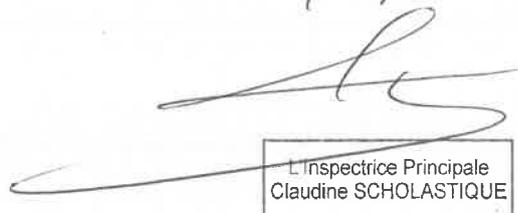
Le transfert de propriété des biens cédés au profit du cessionnaire interviendra à la date de l'enlèvement effectif.

Fait le **05 SEP. 2023**

Le représentant du service cessionnaire	Le représentant du service cédant <i>le 07/09/23</i>
---	---

ÉCOLE DE GENDARMERIE
917 rue de l'aviation
BP 80034
21601 LONGVIC CEDEX

ADC Belarmino RAMALHO
Chef de la Section Gestion
des Equipements



L'Inspectrice Principale
Claudine SCHOLASTIQUE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES
DIVISION BUDGET - IMMOBILIER
ET LOGISTIQUE**
11, rue Mi-Carême - B.P. 502
42007 ST-ETIENNE CEDEX 1